Du salaire brut aux frais de trajet

Cinq situations fictives à résoudre avec les simulateurs. Le corrigé se trouve au verso.

01 Quel net sur 12 ou 13 versements ?

Une annonce indique 35 000 € brut annuel. Le montant total est garanti. Estimez le net avant impôt d'un versement sur 12, puis sur 13 parts égales. Que devient le net annuel ?

Votre réponse

02 Quelle offre choisir pour son budget mensuel ?

L'offre A prévoit 25 200 € brut sur 12 mois. L'offre B propose 26 000 € brut annuel, 13e mois inclus. Quelle offre verse davantage sur un mois ordinaire ? Laquelle rapporte davantage sur l'année complète ?

Votre réponse

03 Quel virement après prélèvement à la source ?

Le bulletin indique 2 000 € net à payer avant impôt, 2 100 € net imposable et un taux personnel de 5 %. Calculez la retenue puis le montant versé sur le compte bancaire.

Votre réponse

04 Quel impôt avec 2 000 € imposables par mois ?

Une personne célibataire, sans enfant, a travaillé les douze mois de 2025. En France métropolitaine, elle déclare uniquement son salaire, avec la déduction forfaitaire de 10 %, sans réduction ni crédit d'impôt.

Votre réponse

05 Combien déduire pour les trajets domicile–travail ?

Un salarié a parcouru 15 km à l'aller, 200 jours, à raison d'un aller-retour par jour, avec une voiture personnelle de 5 CV. Pour la déclaration 2026, comparez les frais en version thermique puis en 100 % électrique.

Votre réponse

Les résultats, calcul à l'appui

Les estimations de salaire sont avant impôt. Chaque lien permet de rejouer le cas.

01 2 308,83 € sur 12 ou 2 131,23 € sur 13

Le net annuel estimé reste de 27 705,94 €. Le modèle applique au brut le rapport indicatif de 1 477,93 / 1 867,02, référence SMIC de juin 2026. La fiche de paie dépend des cotisations et de la situation du salarié.

02 L'offre A paie plus chaque mois, l'offre B plus sur l'année

Un mois ordinaire rapporte 1 662,36 € net estimés avec A, 1 583,20 € avec B. A apporte 79,16 € de plus ce mois-là. Sur un an, B atteint 20 581,56 € contre 19 948,28 € pour A, soit 633,28 € de plus.

03 105 € prélevés, 1 895 € versés

La retenue se calcule sur le net imposable : 2 100 € × 5 % = 105 €. On la retranche du net à payer avant impôt : 2 000 € − 105 € = 1 895 €.

04 701 € d'impôt annuel pour ce foyer

2 000 € × 12 = 24 000 € de salaire net imposable en 2025. Après les 10 %, la base est de 21 600 €. Le barème donne 1 100 €, puis la décote retranche 399 €. Les prélèvements déjà versés seront pris en compte pour le solde.

05 3 537 € en thermique, 4 242 € en électrique

15 × 2 × 200 = 6 000 km. Grille thermique : 6 000 × 0,357 + 1 395 = 3 537 €. Grille électrique : 6 000 × 0,428 + 1 674 = 4 242 €. Avec l'option frais réels, ces sommes correspondent aux frais déductibles du revenu imposable.

Rejouer les cas et vérifier les références

Les cinq simulateurs de SMIC Brut Net

Service Public · SMIC de référence

DGFiP · Prélèvement à la source

DGFiP · Barème officiel des frais kilométriques

Urssaf · Affiner le brut et le net

DGFiP · Impôt 2026 sur les revenus de 2025